

SEANCE DU  
4 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT N° V-1  
25SGADB0108

**Nombre de conseillers en exercice :**

25

**Nombre de conseillers présents :**

17

**Date de convocation :**

28 novembre 2025

**Date d'affichage :**

5 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 04 décembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go- 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI**, président.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - Mme Montserrat REYES - M. Yohann CASSIER - M. Jérémie PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU - M. Jean-Claude LAGRANGE

**VICE-PRESIDENTS**

**OBJET:**

**LE CREUSOT - cinéma "Le Magic" -  
Aménagement paysager des abords du cinéma  
- Modification du marché 2501602PAP -  
Autorisation de signature d'une modification  
n°1**

Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)  
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)  
Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)  
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)  
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)  
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)  
M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)  
M. LUARD (pouvoir à M. LACOUR)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Frédérique LEMOINE

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote: 25**

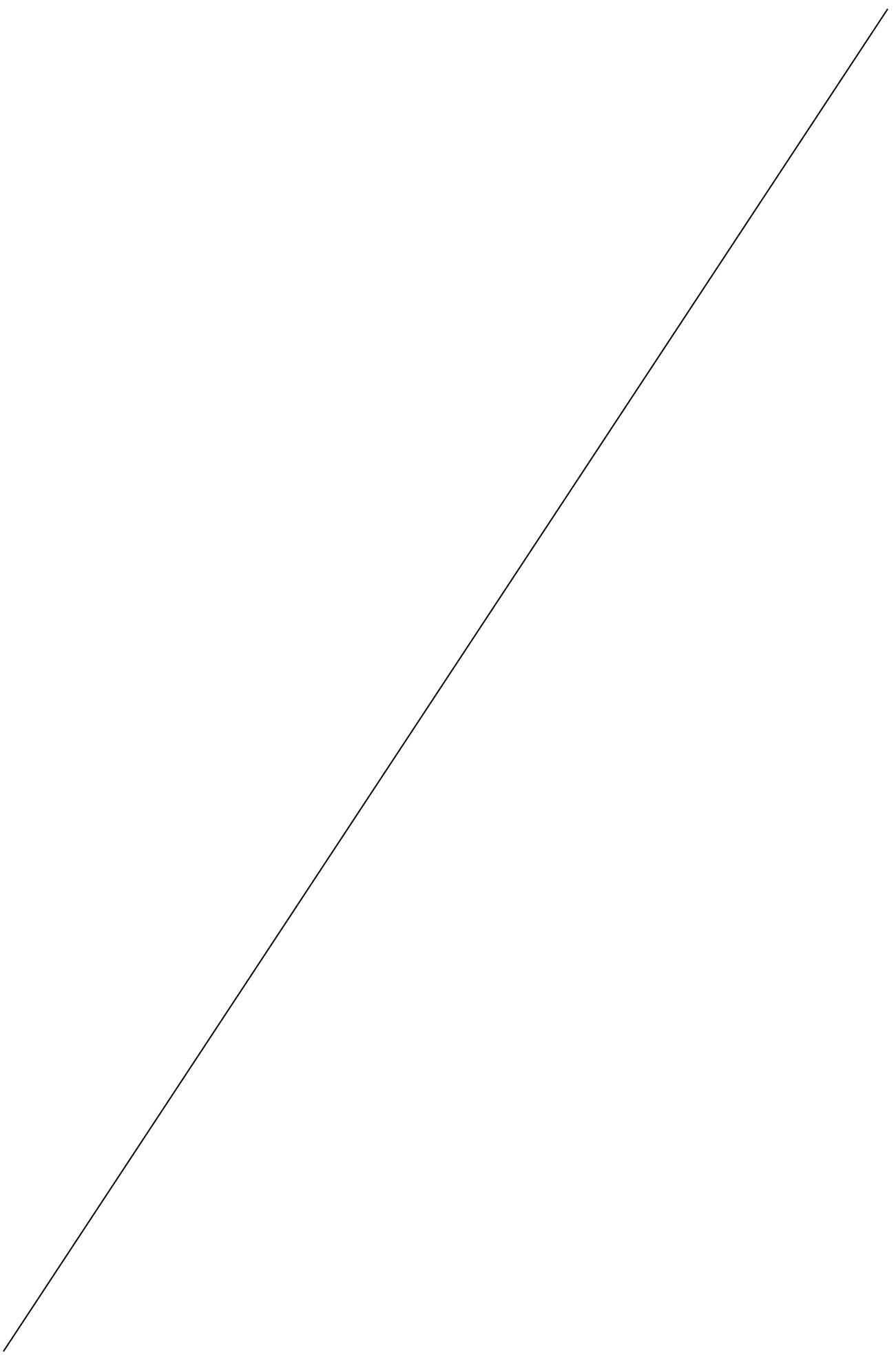
**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire le 03 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu l'article R.2194-8 du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marché,

Vu la décision n° 25SGADB0024 du bureau communautaire du 27 mars 2025 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics autour du cinéma « Le Magic »,

Vu le marché n° 2501602PAP du 07 juillet 2025 Vu le marché n° 2501602PAP du 07 juillet 2025 pour le revêtement de sols qualitatifs, visé le 07 juillet 2025 et notifié le 08 juillet 2025, avec l'entreprise ID VERDE pour un montant total de 443 154,00 € HT soit 531 784,80 € TTC, comprenant une tranche ferme d'un montant de 401 674,00 € HT, soit 482 008,80 € TTC et une tranche optionnelle 1 « Parking n°2 » d'un montant de 41 480,00 € HT, soit 49 776,00 € TTC,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine prévoit l'aménagement des abords du futur cinéma au Creusot.

L'objectif de ces aménagements est d'accompagner l'ouverture d'un nouveau cinéma et de conforter l'attractivité du quartier Mach2 avec :

- La création d'un nouvel espace de stationnement complétant l'offre déjà existante
- La création d'une coulée verte arborée dans la continuité d'itinéraires de randonnées et touristiques
- L'aménagement d'un parvis au droit du cinéma
- 

Dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords du cinéma « le Magic » au Creusot, des adaptations se sont avérées nécessaires, impliquant la modification du marché de travaux initial.

L'ajustement du projet à la non-affermissement de la tranche optionnelle, à la topographie du terrain au droit des stationnements et à l'articulation du projet avec le cinéma, ont conduit à la redéfinition de certains aménagements :

- Aménagement d'escaliers
- Suppression de dalles bétonnées
- Ajustement des quantités des pavés du parvis

Des prix nouveaux ont été également mis en place :

- Escaliers 8 marches de 2.00m x 0.15m chacun sur paillasse béton armé, nez des marches avec réservations 3cm x 5mm non sablées, 1ères et dernières contremarches contrastées, Hors terrassement de la forme pour la paillasse : 6 700,00 € x 2 = 13 400,00 €
- Main courante en tube rond diamètre 42, poteau à platines (x 3), coude 5 D aux extrémités avec bouchon, longueur à plat 2 400 mm, hauteur à monter 1 250 mm, hauteur main courante 900 mm au nez de marche, grenailage, peinture primaire et thermolaquage (RAL à définir) : 1 350,00 € x 4 = 5 400,00 €.

Il y a également une moins-value totale de 11 078,50 € HT qui correspond à :

- Une moins-value de 18 860 € HT sur la tranche ferme pour une réduction de la voie pompier
- Un surcoût de 7 781,50 € HT sur la tranche ferme pour un ajustement des quantités de pavés et de dalles

Le marché subit donc une augmentation globale de 7 721,50 € HT soit 9 265,80 € TTC soit une augmentation de 1,74 %.

Le marché initial, augmenté de l'avenant 1 de 7 721,50 € HT, lié à l'ajustement du projet au plan de plantation final et à l'articulation avec le bâtiment du cinéma, passe de 443 154,00 € HT à 450 875,5 € HT soit 541 050,6 € TTC.

Il convient donc d'intégrer ces prix nouveaux et l'augmentation du montant du marché correspondant par une modification n°1 dont le projet est annexé.

Le délai du marché reste inchangé.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°1 au marché n°2501602PAP pour un montant de 7 721,50 € HT Sur la base du projet annexé à la présente décision,

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics , à signer une modification n°1 sur la base du projet annexé à la présente décision, au marché n°2501602PAP conclu avec l'entreprise ID VERDE, ayant pour objet d'acter un ajustement de quantités et de prix nouveaux ayant un impact sur le montant du marché initial, une hausse de 1,74 % qui porte donc le nouveau montant du marché à 450 875,50 € HT soit 541 050,60 € TTC.
- D'imputer les crédits sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 5 décembre 2025  
et publié, affiché ou notifié le 5 décembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET



La secrétaire de séance,  
Frédérique LEMOINE

F. lemoine

Edité le 19/11/25 17:15:17

Consultation : DAO\_Ciné\_CREUSOT

02

# BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

*Objet :* LE CREUSOT - Cinéma "le Magic" - Aménagement paysager des espaces publics

*Personne morale :* COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Prix Unitaire/ Forfait H.T.
<b>02 - Revêtements de sols qualitatifs</b>		
<b>TF - Aménagement des abords du cinéma</b>		
<b>1 - Généralités</b>		
01.01	<p>Etudes d'exécution avec documents d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement, tel que défini au CCTP et la notice technique fournis par le maître d'oeuvre, les études de toutes les parties d'ouvrages conformément aux règlements et dispositions de bonne construction, ainsi que l'établissement du planning d'exécution et de toutes les mises à jour demandées par le Maître d'oeuvre.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tous les plans d'exécution voirie, à savoir la vue en plan terrassements (avec niveaux provisoires ET définitifs, profils en long correspondants et le carnet de profils en travers particuliers avec définition des différentes couches constituant les ouvrages, et de détails nécessaires à la réalisation des travaux de son marché, tels que définis au CCTP et la notice technique fournis par le maître d'oeuvre, ainsi que la fourniture de ces documents au Maître d'oeuvre pour validation avant l'exécution des travaux (formats papier et/ ou informatique),</li> </ul>	

- les plans de phasage précisant sur la circulation et l'exploitation des voies publiques pendant le chantier,
- la mise à jour des plans conformément aux travaux exécutés,
- les métrés d'exécution,
- l'établissement du calendrier détaillé des travaux pour l'ensemble du chantier (réalisé en cours de période de préparation)
- l'établissement d'un planning sur quatre semaines (la précédente, la semaine en cours et les deux suivantes) des travaux concrètement effectués, et ce pour chacune des réunions hebdomadaires de chantier.
- le PPSPS

Ce document sera impérativement réalisé avant tout démarrage des travaux en cours de période de préparation.

*Le forfait :*

1 705,000

01.04	<p>Installation de chantier</p> <p>Rémunère forfaitairement les frais de mise en place et de maintien de la signalisation routière adaptée à l'exécution des travaux, à la sécurité des usagers de la route, des riverains et des personnes travaillant sur le chantier. Cette signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle-livre I, 8ème partie du 15 Juillet 74 et à l'instruction N°8186 du 23 Septembre 81.</p> <p>La mise en place de feux tricolores se fera si nécessaire sur demande du Maître d'Oeuvre.</p> <p>Ce prix comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la location du matériel si nécessaire,</li> <li>- les dispositions nécessaires à sa mise en place,</li> <li>- le recours à l'alternat manuel,</li> <li>- la maintenance jusqu'à la réfection définitive y compris week-end et jours fériés,</li> <li>- l' installation d'un bungalow de chantier d'une surface suffisante pour permettre la tenue des réunions de chantier et équipé du mobilier adapté, d'un bloc sanitaire et d'une ligne téléphonique.</li> <li>- le transport et mise en place de barrière métallique (hauteur 0.90 m, longueur minimum 1.5 m) de protection et de signalisation sur le périmètre du chantier, ainsi que le suivi et l'entretien du matériel puis le repliement en fin de travaux.</li> <li>- la fourniture et mise en place sur le chantier d'une clôture métallique d'une hauteur minimum de 2.00m, y compris la fourniture et la mise en place des plots, ainsi que son repliement en fin de chantier.</li> <li>- l'installation et l'entretien de la signalisation temporaire de sécurité sur l'ensemble du chantier, ainsi que la surveillance, le nettoyage et le remplacement s'il y a lieu des panneaux jusqu'à la date d'achèvement des travaux y compris éventuellement les feux clignotants au xénon pour l'équipement des panneaux de type AK.</li> </ul> <p><i>Le forfait :</i></p>	3 400,000
01.05	Implantation et piquetage	

Rémunère Forfaitairement toutes les opérations d'implantation et de piquetage nécessaires à la réalisation des travaux.

Ce prix comprend notamment :

- la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires à la matérialisation des profils
- le report des cotes fournies par le M.O.
- la maintenance du piquetage pendant la durée des travaux
- l' intervention d' un géomètre sur le chantier chaque fois que le M.O. jugera son intervention indispensable

*Le forfait :*

1 345,000

<b>2 - Revêtements qualitatifs</b>		
02.01	<p>Pavés autobloquants style Keops, fourniture et pose</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et pose de pavés autobloquants style Keops, toutes sujétions de pose comprise.</p> <p>Les pavés proposés devront être soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.</p> <p>Il comprend notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la mise à pied d'oeuvre des pavés, et des pièces annexes,</li> <li>- le reprofilage du fond de forme qui devra être perméable,</li> <li>- la réalisation, sur la couche portante, d'un lit de pose de 5 cm de sable,</li> <li>- la pose soignée des pavés conformément aux prescriptions du fabricant.</li> <li>- la découpe des pavés.</li> <li>- le nettoyage final des surfaces pavées après travaux.</li> <li>- toutes autres sujétions de fournitures et de main d'oeuvre.</li> </ul> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	100,000
02.02	<p>Pavés autobloquants style Keops eco joint (30mm) engazonnés, fourniture et pose</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et pose de pavés autobloquants style Keops Eco joint engazonnés, toutes sujétions de pose comprise.</p> <p>Les pavés proposés devront être soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.</p> <p>Il comprend notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la mise à pied d'oeuvre des pavés, et des pièces annexes,</li> <li>- le reprofilage du fond de forme qui devra être perméable,</li> <li>- la réalisation, sur la couche portante, d'un lit de pose de 5 cm de sable,</li> <li>- la pose soignée des pavés conformément aux prescriptions du fabricant.</li> <li>- la découpe des pavés.</li> <li>- le nettoyage final des surfaces pavées après travaux.</li> <li>- toutes autres sujétions de fournitures et de main d'oeuvre.</li> </ul> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	102,000
02.03	Pavés autobloquants style Keops Green, fourniture et pose	

Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et pose de pavés autobloquants, toutes sujétions de pose comprise.

Les pavés proposés devront être soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.

Il comprend notamment:

- la fourniture et la mise à pied d'oeuvre des pavés, et des pièces annexes,
- le reprofilage du fond de forme qui devra être perméable,
- la réalisation, sur la couche portante, d'un lit de pose de 5 cm de sable,
- la pose soignée des pavés conformément aux prescriptions du fabricant.
- la découpe des pavés.
- le nettoyage final des surfaces pavées après travaux.
- toutes autres sujétions de fournitures et de main d'oeuvre.

*Le mètre carré :*

106,000

02.04	<p>Béton sablé scintillant ép 12cm.</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre d'un revêtement en béton sablé scintillant sur 12cm d'épaisseur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La fabrication, le transport et la mise en œuvre du béton type XF2 dosé à 330 Kg de ciment. Ce béton comportera un plastifiant et un entraîneur d'air, des fibres polypropylène à raison de 0,9kg/m<sup>3</sup> ;</li><li>- La réalisation des coffrages latéraux ;</li><li>- La finition des rives en quart de rond</li><li>- la fourniture et mise en place de joint de dilatation avec profils métalliques type Esofloor de Esope Continental ou équivalent tous les 25mL</li><li>- La protection des ouvrages tels que regards, bouches à clefs...</li><li>- Son transport sur toute l'étendue du chantier ;</li><li>- La mise en œuvre du béton, le tirage et le lissage ;</li><li>- L'incorporation en surface de particules scintillantes Via Luce 1-3 mm de chez Via Sols ou équivalent à raison de 500g/m<sup>2</sup></li><li>- Le relissage fin de la surface du béton</li><li>- La fourniture et la mise en œuvre d'un produit de cure</li><li>- Le sablage de la surface</li><li>- Les protections des façades, de toutes les émergences et tous les regards lors du sablage</li><li>- Tous les essais et contrôles de qualité, de mise en œuvre et de fabrication prescrite dans le CCTP ;</li><li>- La plus-value résultant du remplissage des cadres des regards (la fourniture de ceux-ci ne faisant pas partie de ce poste), de la présence de réservations ou tout élément physique ;</li><li>- Toutes sujetions, variations d'épaisseur, découpe et rabotages entraînés par les raccordements ;</li><li>- La réalisation des joints de retrait réalisés par sciage sur 1/3 de l'épaisseur de la dalle ;</li></ul>	
-------	--	--

	<i>Le mètre carré :</i>	75,000
02.05	<p>Volige aluminium, fourniture et pose</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture à pied d'oeuvre et la pose de volige en aluminium dont les caractéristiques sont précisées dans la note descriptive du projet, les terrassements de toutes natures nécessaires à l'implantation des voliges, ainsi que l'évacuation des produits conformément à loi n° 75.633 du 15 juillet 1975 modifiée et les textes d'application et la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. Il comprend également le nivellement et le compactage du fond de fouille, les fixations des voliges conformément aux prescriptions du fabricant.</p> <p>La pose des voliges se fera sur une forme béton ordinaire dosé à 250 kg de ciment CPJ 45 de 0.12 m d'épaisseur.</p> <p>La longueur à prendre en compte sera mesurée contradictoirement sur place.</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p>	34,000

<b>3 - Revêtements stationnements</b>		
03.01	<p>Dalles béton alvéolées stationnements</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et pose de dalles alvéolées en béton de dimensions de couleurs grises, toutes sujétions de pose comprise.</p> <p>Les dalles béton alvéolées proposées devront être soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.</p> <p>Il comprend notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la mise à pied d'oeuvre des dalles, et des pièces annexes, classe de résistance de 200 T/m<sup>2</sup>,</li> <li>- le reprofilage du fond de forme qui devra être perméable,</li> <li>- la fourniture, la mise en oeuvre et le réglage de la couche portante perméable à l'eau, en graves concassées de granulométrie et d'épaisseur selon les recommandations du fabricant (30 cm à titre indicatif),</li> <li>- la réalisation, sur la couche portante, d'un lit de pose de 2 à 3 cm de sable mélangé avec des gravillons et du terreau pour renforcer la résistance du gazon si engazonnement,</li> <li>- la pose soignée des dalles conformément aux prescriptions du fabriquant.</li> <li>- la découpe des dalles.</li> <li>- le remplissage des dalles avec un mélange de terreau et de sable roulé 0/5 (proportion 30-70), ou avec du gravillon 4/6 ou 6/10 validé par le maître d'oeuvre,</li> <li>- le semis du gazon type terrain de sport avec un suivi de l'arrosage,</li> <li>- le nettoyage final des surfaces pavées après travaux.</li> <li>- la première tonte,</li> <li>- toutes autres sujétions de fournitures et de main d'oeuvre.</li> </ul> <p>Nota : il faudra éviter toute circulation sur le gazon jusqu'à la 1 ère tonte.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	53,000
03.02	Dalles béton alvéolées voies pompiers	

	<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et pose de dalles en béton de dimensions conforme au CCTP du présent lot pour les voies pompier, toutes sujétions de pose comprise.</p> <p>Les dalles béton alvéolées proposées devront être soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.</p> <p>Il comprend notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la mise à pied d'oeuvre des dalles, et des pièces annexes, classe de résistance de 200 T/m<sup>2</sup>,</li> <li>- le reprofilage du fond de forme qui devra être perméable,</li> <li>- la fourniture, la mise en oeuvre et le réglage de la couche portante perméable à l'eau, en graves concassées de granulométrie et d'épaisseur selon les recommandations du fabricant (30 cm à titre indicatif),</li> <li>- la réalisation, sur la couche portante, d'un lit de pose de 2 à 3 cm de sable mélangé avec des gravillons et du terreau pour renforcer la résistance du gazon si engazonnement,</li> <li>- la pose soignée des dalles conformément aux prescriptions du fabriquant.</li> <li>- la découpe des dalles.</li> <li>- le remplissage des dalles avec un mélange de terreau et de sable roulé 0/5 (proportion 30-70), ou avec du gravillon 4/6 ou 6/10 validé par le maître d'oeuvre,</li> <li>- le semis du gazon type terrain de sport avec un suivi de l'arrosage,</li> <li>- le nettoyage final des surfaces pavées après travaux.</li> <li>- la première tonte,</li> <li>- toutes autres sujétions de fournitures et de main d'oeuvre.</li> </ul> <p>Nota : il faudra éviter toute circulation sur le gazon jusqu'à la 1 ère tonte.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	82,000
03.03	Pavés béton de remplissage, bande structurante 2 rang.  Le prix rémunère au mètre, la fourniture sur chantier et la confection d'une bande structurante constituée de 2 rang de pavés de remplissage de dalle engazonnées dont les caractéristiques sont définies dans l'article 27.2 du CCTP y compris les frais d'implantation de la bande, le terrassement, le lit de pose, les frais de découpe et d'ajustement des pavés en pose droite.  <i>Le mètre linéaire :</i>	5,150
03.04	Pavés béton de remplissage, place PMR	

	<p>Le prix rémunère au mètre carré, la fourniture sur chantier et la confection d'une bande structurante de 1m de large constituée de pavés de remplissage de dalle engazonnées dont les caractéristiques sont définies dans l'article 27.2 du CCTP y compris les frais d'implantation, le terrassement, le lit de pose (5cm de sable concassé), les frais de découpe et d'ajustement des pavés en pose droite.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	85,500
03.05	<p>Dalles emplacement PMR en béton, fourniture et pose</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de dalle emplacement PMR conforme à la norme NF P 98 351, scellée sur fondation de béton ordinaire dosé à 250 kg de ciment CPJ 45 de 0.20 m d'épaisseur avec confection de joints lissés au mortier de ciment et soigneusement nettoyés. Un calage en béton sera constitué tout autour de la bande arasé à moins 0,05m du dessus de la dalle.</p> <p><i>L'unité :</i></p>	1 052,000
PN - 01	<p>Escaliers 8 marches de 2.00m x 0.15m</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'escaliers 8 marches de 2.00m x 0.15m chacun sur paillasse béton armé, nez des marches avec réservations 3cm x 5mm non sablées, 1ères et dernières contremarches contrastées, Hors terrassement de la forme pour la paillasse et toutes sujestion de pose.</p> <p><i>L'unité :</i></p>	6 700,000
PN - 02	<p>Main courante en tube rond diamètre 42,</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'une main courante en tube rond diamètre 42, poteau à platines (x 3), coude 5 D aux extrémités avec bouchon, longueur à plat 2 400 mm, hauteur à monter 1 250 mm, hauteur main courante 900 mm au nez de marche, grenaillage, peinture primaire et thermolaquage (RAL à définir) ainsi que toutes fournitures nécessaire à la pose.</p> <p><i>L'unité :</i></p>	1 350,000

T0001 - Parking n° 2		
1 - Généralités		
01.01	<p>Etudes d'exécution avec documents d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement, tel que défini au CCTP et la notice technique fournis par le maître d'oeuvre, les études de toutes les parties d'ouvrages conformément aux règlements et dispositions de bonne construction, ainsi que l'établissement du planning d'exécution et de toutes les mises à jour demandées par le Maître d'oeuvre.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tous les plans d'exécution voirie, à savoir la vue en plan terrassements (avec niveaux provisoires ET définitifs, profils en long correspondants et le carnet de profils en travers particuliers avec définition des différentes couches constituant les ouvrages, et de détails nécessaires à la réalisation des travaux de son marché, tels que définis au CCTP et la notice technique fournis par le maître d'oeuvre, ainsi que la fourniture de ces documents au Maître d'oeuvre pour validation avant l'exécution des travaux (formats papier et/ ou informatique),</li> <li>- les plans de phasage précisant sur la circulation et l'exploitation des voies publiques pendant le chantier,</li> <li>- la mise à jour des plans conformément aux travaux exécutés,</li> <li>- les métrés d'exécution,</li> <li>- l'établissement du calendrier détaillé des travaux pour l'ensemble du chantier (réalisé en cours de période de préparation)</li> <li>- l'établissement d'un planning sur quatre semaines (la précédente, la semaine en cours et les deux suivantes) des travaux concrètement effectués, et ce pour chacune des réunions hebdomadaires de chantier.</li> <li>- le PPSPS</li> </ul> <p>Ce document sera impérativement réalisé avant tout démarrage des travaux en cours de période de préparation.</p> <p><i>Le forfait :</i></p>	1 705,000
01.05	Implantation et piquetage	

Rémunère Forfaitairement toutes les opérations d'implantation et de piquetage nécessaires à la réalisation des travaux.

Ce prix comprend notamment :

- la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires à la matérialisation des profils
- le report des cotes fournies par le M.O.
- la maintenance du piquetage pendant la durée des travaux
- l' intervention d' un géomètre sur le chantier chaque fois que le M.O. jugera son intervention indispensable

*Le forfait :*

1 345,000

<b>2 - Revêtements qualitatifs</b>		
02.04	<p>Béton sablé scintillant ép 12cm.</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre d'un revêtement en béton sablé scintillant sur 12cm d'épaisseur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fabrication, le transport et la mise en œuvre du béton type XF2 dosé à 330 Kg de ciment. Ce béton comportera un plastifiant et un entraîneur d'air, des fibres polypropylène à raison de 0,9kg/m<sup>3</sup> ;</li> <li>- La réalisation des coffrages latéraux ;</li> <li>- La finition des rives en quart de rond</li> <li>- la fourniture et mise en place de joint de dilatation avec profils métalliques type Esofloor de Esopo Continental ou équivalent tous les 25mL</li> <li>- La protection des ouvrages tels que regards, bouches à clefs...</li> <li>- Son transport sur toute l'étendue du chantier ;</li> <li>- La mise en œuvre du béton, le tirage et le lissage ;</li> <li>- L'incorporation en surface de particules scintillantes Via Luce 1-3 mm de chez Via Sols ou équivalent à raison de 500g/m<sup>2</sup></li> <li>- Le relissage fin de la surface du béton</li> <li>- La fourniture et la mise en œuvre d'un produit de cure</li> <li>- Le sablage de la surface</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les protections des façades, de toutes les émergences et tous les regards lors du sablage</li> <li>- Tous les essais et contrôles de qualité, de mise en œuvre et de fabrication prescrite dans le CCTP ;</li> <li>- La plus-value résultant du remplissage des cadres des regards (la fourniture de ceux-ci ne faisant pas partie de ce poste), de la présence de réservations ou tout élément physique ;</li> <li>- Toutes sujétions, variations d'épaisseur, découpe et rabotages entraînés par les raccordements ;</li> <li>- La réalisation des joints de retrait réalisés par sciage sur 1/3 de l'épaisseur de la dalle ;</li> </ul>	
<i>Le mètre carré :</i>	75,000

### 3 - Revêtements stationnements

03.01	<p>Dalles béton alvéolées stationnements</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et pose de dalles alvéolées en béton de dimensions de couleurs grises, toutes sujétions de pose comprise.</p> <p>Les dalles béton alvéolées proposées devront être soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.</p> <p>Il comprend notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la mise à pied d'œuvre des dalles, et des pièces annexes, classe de résistance de 200 T/m<sup>2</sup>,</li> <li>- le reprofilage du fond de forme qui devra être perméable,</li> <li>- la fourniture, la mise en œuvre et le réglage de la couche portante perméable à l'eau, en graves concassées de granulométrie et d'épaisseur selon les recommandations du fabricant (30 cm à titre indicatif),</li> <li>- la réalisation, sur la couche portante, d'un lit de pose de 2 à 3 cm de sable mélangé avec des gravillons et du terreau pour renforcer la résistance du gazon si engazonnement,</li> <li>- la pose soignée des dalles conformément aux prescriptions du fabricant.</li> <li>- la découpe des dalles.</li> </ul>	
-------	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le remplissage des dalles avec un mélange de terreau et de sable roulé 0/5 (proportion 30-70), ou avec du gravillon 4/6 ou 6/10 validé par le maître d'oeuvre,</li> <li>- le semis du gazon type terrain de sport avec un suivi de l'arrosage,</li> <li>- le nettoyage final des surfaces pavées après travaux.</li> <li>- la première tonte,</li> <li>- toutes autres sujétions de fournitures et de main d'oeuvre.</li> </ul> <p>Nota : il faudra éviter toute circulation sur le gazon jusqu'à la 1 ère tonte.</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p>	
03.03	<p>Pavés béton de remplissage, bande structurante 2 rang.</p> <p>Le prix rémunère au mètre, la fourniture sur chantier et la confection d'une bande structurante constituée de 2 rang de pavés de remplissage de dalle engazonnées dont les caractéristiques sont définies dans l'article 27.2 du CCTP y compris les frais d'implantation de la bande, le terrassement, le lit de pose, les frais de découpe et d'ajustement des pavés en pose droite.</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p>	53,000 5,150

## DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Objet : LE CREUSOT - Cinéma "le Magic" - Aménagement paysager des espaces publics

Personne morale : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N°	Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.
<b>02 - Revêtements de sols qualitatifs</b>						
TF - Aménagement des abords du cinéma						
<b>1 - Généralités</b>						
01.01	Etudes d'exécution avec documents d'exécution	for	1,000	1 705,00	1 705,00	
01.04	Installation de chantier	for	1,000	3 400,00	3 400,00	
01.05	Implantation et piquetage	for	1,000	1 345,00	1 345,00	
<b>1 - Généralités</b>						<b>TOTAL</b>
						6 450,00
<b>2 - Revêtements qualitatifs</b>						
02.01	Pavés autobloquants style Keops, fourniture et pose	m²	945,000	100,000	94 500,00	
02.02	Pavés autobloquants style Keops eco joint (30mm) engazonnés, fourniture et pose	m²	130,000	102,000	13 260,00	
02.03	Pavés autobloquants style Keops Green, fourniture et pose	m²	113,000	106,000	11 978,00	
02.04	Béton sablé scintillant ép 12cm.	m²	1 100,000	75,000	82 500,00	
02.05	Volige aluminium, fourniture et pose	ml	30,000	34,000	1 020,00	
<b>2 - Revêtements qualitatifs</b>						<b>TOTAL</b>
						203 258,00
<b>3 - Revêtements stationnements</b>						
03.01	Dalles béton alvéolées stationnements	m²	2 820,000	53,000	149 460,00	
03.02	Dalles béton alvéolées voies pompiers	m²	95,000	82,000	7 790,00	
03.03	Pavés béton de remplissage, bande structurante 2 rang.	ml	1 000,000	5,150	5 150,00	
03.04	Pavés béton de remplissage, place PMR	m²	149,000	85,500	12 739,50	
03.05	Dalles emplacement PMR en béton, fourniture et pose	u	9,000	1 052,000	9 468,00	
<b>3 - Revêtements stationnements</b>						<b>TOTAL</b>
						184 607,50
<b>4 - Prix Nouveaux</b>						
PN - 01	Escaliers 8 marches de 2.00m x 0.15m	u	2,000	6 700,00	13 400,00	

montant HT  
prévu au marché      delta

13260	-1282,00
148400	1060,00
26650	-18860,00
6840	5899,50
7364	2104,00
	-11078,5

## DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Objet : LE CREUSOT - Cinéma "le Magic" - Aménagement paysager des espaces publics

Personne morale : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.
PN - 02	Main courante en tube rond diamètre 42,	u	4,000	1 350,00	5 400,00
<b>3 - Revêtements stationnements</b>				<b>TOTAL</b>	<b>18 800,00</b>
<b>4 - Prix Nouveaux</b>				<b>TOTAL</b>	<b>413115,5</b>
<b>TO001 - Parking n°2</b>					
<b>1 - Généralités</b>					
01.01	Etudes d'exécution avec documents d'exécution	for		1 705,00	
01.05	Implantation et piquetage	for		1 345,00	
<b>1 - Généralités</b>				<b>TOTAL</b>	
<b>2 - Revêtements qualitatifs</b>					
02.04	Béton sablé scintillant ép 12cm.	m²		75,00	
<b>2 - Revêtements qualitatifs</b>				<b>TOTAL</b>	
<b>3 - Revêtements stationnements</b>					
03.01	Dalles béton alvéolées stationnements	m²		53,00	
03.03	Pavés béton de remplissage, bande structurante 2 rang.	ml		5,150	
<b>3 - Revêtements stationnements</b>				<b>TOTAL</b>	
<b>TO001 - Parking n°2</b>					

montant HT  
prévu au marché      delta

<b>C U M U L S</b>			
Montant H.T.			413 115,50
Montant T.V.A.		20,00%	82 623,10
Montant T.T.C.			495 738,60

## MARCHES PUBLICS

**EXE10**

### Modification N° 1<sup>1</sup>

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

Nom de l'organisme : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Monsieur le Président de la CUCM

Ordonnateur : Monsieur le Président de la CUCM

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier principal du Creusot, Trésorier de la CUCM,

#### B - Identification du titulaire du marché public

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**ID VERDE**  
**75 ROUTE DES COMBES**  
**71000 VARENNES LES MACON**

#### C - Objet du marché public

##### Objet du marché public:

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)*

**25016PAP – Le Creusot – Cinéma « Le Magic » - Aménagement paysager des espaces publics –**

**Lot 2 : Revêtement de sols qualitatifs**

**Modification N° 1**

*Article R.2194-8 du Code de la Commande publique*

**□ Date de la notification du marché public : 08/07/2025**

##### Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 443 154,00 €
  - tranche ferme : 401 674,00 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- tranche optionnelle 1 : 41 480,00 €
- Montant TTC : 531 784,80 €
  - tranche ferme : 482 008,80 €
  - tranche optionnelle 1 : 49 776,00 €

## D - Objet de l'avenant

### **¶ Modifications introduites par le présent avenir :**

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenir. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords du cinéma « le Magic » au Creusot, des adaptations se sont avérées nécessaires, impliquant la modification du marché de travaux initial.

L'ajustement du projet à la non-affermissement de la tranche optionnelle et à l'étude d'éclairement, ont conduit à la redéfinition de certains aménagements :

- Augmentation de départs dans l'armoire électrique
- Augmentation des quantités en luminaires sur mât

Des prix nouveaux ont été également mis en place :

- Escaliers 8 marches de 2,00m x 0,15m chacun sur paillasse béton armé, nez des marches avec réservations 3cm x 5mm non sablées, 1ères et dernières contremarches contrastées, Hors terrassement de la forme pour la paillasse : 6 700,00 € x 2 = 13 400,00 €
- Main courante en tube rond diamètre 42, poteau à platines (x 3), coude 5 D aux extrémités avec bouchon, longueur à plat 2 400 mm, hauteur à monter 1 250 mm, hauteur main courante 900 mm au nez de marche, grenaillage, peinture primaire et thermolaquage (RAL à définir) : 1 350,00 € x 4 = 5 400,00 €.

Il y a également une moins-value totale de 11 078,50 € HT qui correspond à :

- Une moins-value de 18 860 € HT sur la tranche ferme pour une réduction de la voie pompier
- Un surcoût de 7 781,50 € HT sur la tranche ferme pour un ajustement des quantités de pavés et de dalles

Le marché subit donc une augmentation globale de 7 721,50 € HT soit 9 265,80 € TTC soit une augmentation de 1,74 %.

Le nouveau montant de la tranche ferme est ainsi porté à 443 354,00 € HT soit € TTC, soit une hausse de 1,74 %

Aucun montant de révisions de prix n'a été payé à ce jour.

Le délai du marché reste inchangé.

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°1.

### **¶ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

**Montant de l'avenant n° 1:**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 7 721,50,00 €
- Montant TTC : 9 265,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,74 %

**Nouveau montant du marché public hors révision de prix :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 450 875,50 €
  - tranche ferme : 409 395,50 €
  - tranche optionnelle 1 : 41 480,00 €
- Montant TTC : 541 050,60 €
  - tranche ferme : 491 274,60 €
  - tranche optionnelle 1 : 49 776,00 €

*Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que l'entreprise ID VERDE, pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant.*

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)